

**Allocution prononcée, le 24 avril 1995, lors de la séance
d'ouverture de la XXIVème Session du Programme Extérieur
de l'Académie de Droit International de La Haye à San José
par Daniel Bardonnet, Professeur à l'Université de Paris II,
Secrétaire général de l'Académie de Droit
International de La Haye**

*Monsieur le Ministre des Relations extérieures, Messieurs les
Ambassadeurs, Messieurs les Juges de la Cour inter-américaine des droits
de l'homme, Monsieur le Directeur exécutif de l'Institut inter-américain
des droits de l'homme, Excellences, Mesdames, Messieurs,*

1. L'Académie de Droit international de La Haye est tout particulièrement honorée d'ouvrir aujourd'hui la 24ème Session de son Programme extérieur à San José. Et je tiens tout de suite, au nom du Curatorium et en mon nom personnel, à remercier Son Excellence Monsieur le Ministre Fernando Naranjo Villalobos d'être venu, malgré ses nombreuses obligations, présider cette séance d'ouverture. Je tiens également à le prier d'exprimer toute la gratitude de l'Académie à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Costa Rica José Maria Figueres et au Gouvernement du Costa Rica, pour l'hospitalité qu'ils nous donnent dans le cadre prestigieux de l'Instituto del Servicio Exterior Manuel María de Peralta dans lequel se déroulera avec un éclat exceptionnel cette Session.

Qu'il me soit permis également d'adresser mes plus sincères remerciements à Son Excellence Monsieur le Juge Antonio Cançado Trindade, Directeur exécutif de l'Institut inter-américain des droits de l'homme, pour les paroles de bienvenue si chaleureuses qu'il vient de

prononcer. Le Professeur Cançado Trindade qui est un ami de longue date de l'Académie pour y avoir délivré en 1987 un cours remarqué sur la coordination des mécanismes de protection internationale des droits de l'homme sur le plan universel et régional et avoir participé à plusieurs Sessions extérieures de l'Académie. Le Professeur Cançado Trindade qui nous a apporté un concours de tous les instants, avec une efficacité remarquable et une infatigable gentillesse, pour la préparation de ce Programme extérieur.

Qu'il me soit permis enfin d'exprimer toute ma reconnaissance, au nom du Curatorium et en mon nom personnel, au Gouvernement des Pays-Bas. Pour l'essentiel en effet, c'est grâce au financement du Ministère néerlandais de la Coopération et du Développement que cette activité de l'Académie qu'est le Programme extérieur peut se réaliser. Et le Gouvernement des Pays-Bas vient de fournir une nouvelle preuve de sa conviction de la nécessité de diffuser la connaissance du droit international dans toutes les parties du monde en faisant don, comme le précisera dans quelques instants M. l'Ambassadeur Frans van Haren, à la Bibliothèque commune à l'Institut inter-américain des droits de l'homme et à la Cour inter-américaine des droits de l'homme d'une collection complète du *Recueil des Cours de l'Académie*. Ce *Recueil*, qui compte aujourd'hui près de 250 volumes, constitue, à lui seul, une véritable bibliothèque de droit international qui reflète les transformations de la société internationale depuis le jour où, le 14 juillet 1923, fut inaugurée l'Académie, dans la grande Salle d'audience de la C.P.J.I., au Palais de la Paix à La Haye.

2. En créant, en 1969, le Programme extérieur, l'Académie de Droit International a précisément quitté le Palais de la Paix pour aller vers le monde. En effet, quelles que soient les facilités et les bourses dont peuvent éventuellement bénéficier les jeunes internationalistes non européens, il est évident que la localisation de l'Académie en Europe constitue un handicap pour les auditeurs provenant des autres continents. C'est pourquoi le Curatorium a décidé d'organiser depuis 1969 toute une série de sessions extérieures, afin que soit intensifiée l'étude du droit international et des problèmes internationaux d'intérêt universel tout en privilégiant l'approche et la perspective régionale.

Des programmes extérieurs se sont ainsi déroulés depuis un peu plus d'un quart de siècle:

- en Afrique, à Rabat, Yaoundé, Nairobi, Tunis, le Caire, Dakar et Harare;
- en Asie, à Téhéran, Singapour, Bangkok, Pékin, et Kuala Lumpur;
- en Amérique Latine enfin, à Bogota en 1969 et en 1989, à México en 1970 et en 1979, à Buenos Aires en 1972 et en 1986, à Caracas en 1975, à Brasilia en 1983, à Santiago du Chili en 1991 et à San José cette année.

Ainsi donc San José et l'Amérique centrale accueillent-ils, pour la première fois, l'Académie. Comme pouvait me l'écrire le 9 août 1993, Madame le Ministre Sonia Picado Sotela, alors Directeur exécutif de l'Institut inter-américain des droits de l'homme, maintenant Ambassadeur du Costa Rica à Washington qui, retenue par ses obligations, n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui, "l'organisation d'une Session extérieure de l'Académie à San José, qui constituerait un véritable 'première' en Amérique centrale, est souhaitable à tous les points de vue et serait des plus profitables pour assurer la promotion du droit international, promotion à laquelle participe cet Institut grâce aux activités que nous menons dans ce domaine avec de renommés internationalistes latinoaméricains".

Le voeu de Madame Picado Sotela se trouve par conséquent réalisé grâce à vous, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, grâce à vous aussi, Monsieur le Directeur exécutif de l'Institut inter-américain des droits de l'homme. La présence de l'Académie à San José constitue un hommage au Costa Rica, dont on connaît la foi dans le droit pour résoudre les différends internationaux, dont le pacifisme constitue l'axe majeur de sa politique extérieure, dont le rôle en faveur de la pacification régionale et du processus de paix dans le cadre de Contadora et d'Esquipulas II a été déterminant, comme pouvait le rappeler le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Ghali lors de son récent voyage en Amérique centrale. Un hommage aussi au Costa Rica dont la capitale qui nous accueille a été le siège de la Cour de Justice Centre-américaine de 1911 à 1918 après la destruction par le terrible tremblement de terre de 1910 de la cité historique

de Cartago, berceau culturel du Costa Rica; San José qui est aujourd'hui le siège de la Cour inter-américaine des droits de l'homme et par conséquent le pendant de Strasbourg sur le continent américain. Pour toutes ces raisons, le choix de San José par le Curatorium de l'Académie pour organiser le Programme extérieur s'imposait de toute évidence.

3. L'objectif de cette activité de l'Académie est de réunir de jeunes professeurs de droit international et de jeunes diplomates afin d'étudier de façon approfondie, sous la direction de spécialistes de grande réputation, quelques-unes des questions de droit international général parmi les plus actuelles et quelques-uns des problèmes communs à la région considérée, dans leur dimension juridique.

Ainsi pour la présente Session, le Curatorium de l'Académie a-t-il tout naturellement retenu, compte tenu des préoccupations fondamentales du Costa Rica que je rappelais il y a un instant, deux thèmes principaux: celui des droits de l'homme et celui de la paix.

D'abord, plusieurs conférences et enseignements seront consacrés, au cours de cette session, à la protection internationale des droits de l'homme. Le Professeur Antônio Cançado Trindade qui est, rappelons-le, Juge à la Cour de San José, exposera les mécanismes de protection internationale des droits de l'homme dans le système inter-américain et le Professeur Juan Antonio Carrillo Salcedo, Professeur à l'Université de Séville et ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, présentera la bilan de l'expérience européenne en la matière. Pour sa part M. Hans van Loon, premier Secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé - organisation dont on sait le rôle fondamental qu'elle joue dans le développement conventionnel du droit international privé - M. van Loon, qui a été la cheville ouvrière de la récente convention sur l'adoption, traitera de la protection internationale des droits de l'enfant. Enfin, à la charnière des deux thèmes de cette Session, Son Excellence M. Diego Uribe Vargas, Professeur à l'Université nationale de Colombie et membre du Curatorium de l'Académie, ancien Ministre des Relations extérieures et ancien Ambassadeur, donnera une conférence sur thème majeur du droit à la paix. Je me permettrai de rappeler à cet égard que M. Uribe Vargas a joué un rôle éminent, en tant que membre de l'Assemblée nationale

constituante, dans l'élaboration de la Constitution colombienne de 1991 et tout spécialement des dispositions relatives aux droits fondamentaux: c'est grâce à lui que figure notamment l'article 22 de la Constitution, aux termes duquel, "la paz es un derecho y un deber de obligatorio cumplimiento".

Le second thème retenu par le Curatorium pour cette Session portera sur la paix, plus précisément sur le règlement pacifique des différends et la diplomatie préventive. Il s'agit là en effet de questions à propos desquelles les pays d'Amérique centrale ont constitué un véritable laboratoire: que l'on songe à l'expérience pionnière dans l'histoire du droit international de la Cour de Justice centraméricaine de 1907 à laquelle je faisais allusion il y a un instant; que l'on songe également à l'action des Nations Unies au Salvador ou à l'heure actuelle à l'impresionnante opération du MINUGUA dont précisément un des membres, M. Hugo Lorenzo, Vice-président du Comité des Nations Unies contre la Torture, viendra se joindre à nous la semaine prochaine. Pour développer ce second thème de la Session, le Professeur José Antonio Pastor Ridruejo, de l'Université Complutense de Madrid, juriste au Ministère espagnol des Affaires étrangères, traitera de la Cour internationale de justice et de sa renaissance - je souhaite ajouter que le Professeur Pastor Ridruejo est l'agent du gouvernement espagnol devant la Cour internationale de justice dans le présent contentieux qui oppose l'Espagne au Canada sur les problèmes de pêcheries en haute mer. Quant au Professeur Pedro Nikken, Président de l'Institut inter-américain des droits de l'homme et ancien Président de la Cour inter-américaine des droits de l'homme, il présentera une analyse des mécanismes *ad hoc* pour le maintien de la paix en Amérique centrale. Et M. Francesc Vendrell, Directeur de la Division Extrême-Orient et Pacifique au Département des Affaires politiques aux Nations-Unies, ancien Représentant personnel adjoint du Secrétaire général pour l'Amérique Centrale, exposera les relations entre les Nations-Unies et l'OEA, diplomatie préventive, *peace-making*, *peace-keeping* et *peace-building*. Enfin, M. Willem Hamel, qui n'est pas seulement le Trésorier de l'Académie et le Directeur du Palais de la Paix, mais est aussi un juriste d'expérience, pour avoir commencé sa carrière à la Cour de Justice de Luxembourg et avoir eu d'importantes responsabilités au Greffe du Tribunal des Réclamations Etats-Unis/Iran, fera part de son expérience de cette juridiction, originale à bien des égards.

4. L'ensemble des ces enseignements et de ces conférences dont on aura mesuré la variété et la richesse s'adresseront à des universitaires et à des diplomates provenant des dix pays suivants: d'abord du Costa Rica, mais également de la Colombie, de Cuba, de la République Dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et du Vénézuéla.

Je dois rappeler à cet égard que les participants, qui sont tous d'un haut niveau académique et professionnel, ont été sélectionnés en se fondant exclusivement sur leurs qualifications scientifiques. Le Curatorium attire leur attention sur le fait que ces cours et ces séminaires sont d'un caractère exclusivement académique. Le Programme extérieur n'est évidemment pas une Conférence diplomatique où les participants représentent leurs Gouvernements. Le Programme extérieur est l'occasion unique d'un dialogue fructueux entre les experts prestigieux désignés par le Curatorium et les participants. Etant donné leur expérience exceptionnelle sur le plan théorique comme sur le plan pratique, les conférenciers pourront aider les participants à réfléchir sur les problèmes juridiques qu'ils doivent affronter. Nous sommes persuadés que les travaux de ce groupe de juristes seront particulièrement féconds.

5. L'Académie est très reconnaissante aux internationalistes du Costa Rica et de l'Institut inter-américain des droits de l'homme de nous avoir accueillis. Je tiens également à exprimer mes remerciements à tous les conférenciers qui ont accepté de venir à San José, malgré les importantes responsabilités qu'ils ont, ici ou là, dans le monde.

Mais je suis certain d'être leur interprète auprès des autorités du Costa Rica en disant tout le plaisir qu'ils ont de se trouver ou de se retrouver dans cette belle ville de San José, tout comme je le ressens moi-même.

A tous, et tout particulièrement à vous, Monsieur le Ministre des Relations extérieures et à vous, Monsieur le Directeur exécutif de l'Institut inter-américain des droits de l'homme et cher ami, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux.